

## MOTION SUR L'ACCUEIL DES MIGRANTS

Considérant que le Ministre de l'Intérieur souhaite répartir d'ici la fin de l'année 2016 les migrants actuellement à Calais dans l'ensemble des régions de France à l'exception de l'Ile de France et de la Corse ;

Considérant que de 7 à 11.000 personnes sont actuellement dans la « jungle de Calais » ;

Considérant que le nombre de migrants à Calais est en augmentation forte et régulière ;

Considérant les nombreux incidents dont il est fait état dans le secteur de Calais ;

Considérant que la répartition de migrants sur l'ensemble du territoire national ne constitue pas une solution pour lutter efficacement contre l'immigration illégale ;

Considérant que le département des Alpes-Maritimes est déjà confronté à d'importants mouvements migratoires clandestins en raison de sa proximité avec la frontière italienne ;

Considérant que les foyers de l'enfance sont déjà saturés en raison de l'accueil de mineurs étrangers ;

Considérant le coût financier restant à charge pour le département des Alpes-Maritimes ;

Pour toutes ces raisons le département des Alpes-Maritimes s'oppose à l'implantation de centres d'accueil et d'orientation de personnes issues du camp de Calais sur son territoire.